

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2024

---

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 2923

présenté par

M. Dharréville, M. Chassaigne, Mme Bourouaha, M. Jumel et M. Peu

-----

### AVANT L'ARTICLE 4 QUATER

Compléter l'intitulé du titre II par les mots :

« : assistance au suicide et euthanasie ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à compléter le titre II du projet de loi en mentionnant explicitement les deux possibilités ouvertes par le texte, à savoir : l'assistance au suicide et l'euthanasie.